



Construire une Europe adaptée aux enfants: changer une vision en réalité

Conférence sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant 2012-2015

Atelier n°1 : Rendre les enfants maîtres du jeu : concilier protection des données personnelles et nouvel environnement médiatique.

Par Mme Anica Djamic, Coordinatrice thématique pour les enfants du Comité des Ministres, Ambassadeur, Représentante Permanente de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe



Avant de vous exposer les lignes principales des travaux de cet Atelier, permettez-moi tout d'abord de souligner une des richesses que revêt cette conférence, c'est la mise en commun d'expertises, d'expériences, et de passions différentes - des spécialistes de la participation des enfants, aux représentants gouvernementaux en passant par des experts en protection des données - au service d'un objectif commun : l'intérêt supérieur de l'enfant. Notre richesse se compose de ces éclairages et de ces réflexions complémentaires qui se sont articulés de façon ouverte et constructive ici à Monaco depuis hier.

L'Atelier n°1 sous le titre : « Rendre les enfants maîtres du jeu : concilier protection des données personnelles et nouvel environnement médiatique » a suscité un vif intérêt. Une quarantaine de personnes y ont participé. L'atelier avait pour objectif de mettre en lumière la variété de situations dans lesquelles les enfants peuvent, au travers de l'utilisation des nouvelles technologies, se trouver en position de vulnérabilité voire de danger au regard de leur vie privée et de leurs données personnelles – afin de mieux cibler les pistes d'action nécessaires.

Les présentations des intervenants ont permis de faire un état des lieux du cadre normatif pertinent, dont le champ d'application, sans cibler spécifiquement les enfants, a vocation à s'appliquer à tout individu, donc y compris aux enfants. Nous avons pu prendre note des actuels travaux de révision des cadres normatifs en la matière, à savoir non seulement du cadre établi par le Conseil de l'Europe avec sa Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) mais également de celui établi par l'Union européenne.

L'importance de la sensibilisation et du renforcement des capacités des différents acteurs de la protection des enfants, à commencer par eux, a fait l'objet de plusieurs illustrations concrètes. Nous avons ainsi pu prendre connaissance des actions menées tant par la société civile que par les autorités, à Monaco spécifiquement (Action innocence) mais également ailleurs en Europe au travers de l'eNACSO. Ces actions s'attachent avec conviction à sensibiliser les enfants ainsi que leurs parents aux risques potentiels d'atteinte à leur vie privée.

Sensibiliser les enfants et leur donner les moyens de protéger leurs données est une nécessité vitale mais qu'en pensent-ils au fond ? Quelle compréhension ont-ils de leurs droits et quelle est leur perception de la notion de 'vie privée' ? C'est précisément ce que Schoolnet et le Conseil de l'Europe tenteront d'éclaircir en procédant à une consultation dans les 47 Etats membres de l'Organisation d'enfants et jeunes âgés de 11 à 16 ans, dans la perspective, à terme, d'aboutir à la rédaction et à la large diffusion d'une Charte par et pour les jeunes contenant 10 principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée.

Ce tour d'horizon de la problématique du nouvel environnement médiatique aurait été incomplet et irréaliste si l'un des principaux acteurs de l'univers des réseaux sociaux, à savoir Facebook, n'avait également pris part à nos travaux. Permettez-moi à cet égard de souligner l'importance de parvenir à des échanges multi-acteurs et de remercier Facebook d'avoir pris part à ce type d'échanges. Les initiatives prises par cette entreprise en matière de protection des enfants nous ont été présentées, qu'il s'agisse des paramètres de confidentialité, des mécanismes de vérification de l'âge, de la spécificité des profils des utilisateurs âgés de moins de 18 ans, des outils de signalement de contenus ou comportements abusifs tels que le *cyberharcèlement*, ou bien encore des projets menés

en coopération avec plusieurs instances nationales visant à outiller à travers l'élaboration de guides pratiques et d'interventions en milieu scolaire - tant les enfants que leurs parents et le personnel enseignant sur la protection des données et le respect de la vie privée.

Les participants ont pris toute la mesure et l'impériosité de la nécessité de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les enfants dans leur usage d'internet. Les enfants vivent et respirent internet, c'est leur espace de vie et leur oxygène, mais comment garder cet oxygène pur et comment leur permettre de continuer à bénéficier en toute quiétude et en toute innocence des merveilles de cet extraordinaire catalyseur de savoir, de partage et d'échanges qu'est internet ? A chaque consultation d'une page, à chaque nouvel 'ami' ou nouveau 'statut' publié, à chaque requête formée sur un moteur de recherche comme à chaque photo taguée, de sérieuses implications sur la protection de la vie privée et des données personnelles des enfants sont à prendre en considération.

Les échanges avec l'auditoire, riches, ont soulevé de nombreuses problématiques essentielles et conduit à la formulation de plusieurs propositions et recommandations concrètes telles que, notamment : la manifestation du consentement, la détermination d'un âge minimum pour l'accès aux réseaux sociaux, la facilitation des signalement d'abus sur Internet, le paramétrage des informations personnelles publiées sur les réseaux sociaux, l'effacement réel des données sur demande expresse des utilisateurs, la meilleure visibilité et la simplification des options de vie privée, rendre la géolocalisation impossible pour les mineurs, et élaborer des guides de bonnes pratiques relais d'une information appropriée aux besoins des enfants.

Il est ainsi apparu clairement aux participants de cet atelier que la protection des données personnelles des enfants devrait faire l'objet d'une attention particulière, au vu de leur exposition croissante à de nouveaux défis, sans cesse plus nombreux, sans cesse plus sophistiqués et sans cesse plus dangereux. « Les enfants méritent une protection renforcée », tel est le message principal exprimé par les participants qui ont invité le Conseil de l'Europe à poursuivre son action importante dans ce domaine, tout en l'adaptant davantage aux besoins spécifiques et aux différents âges des enfants, en offrant notamment aux Etats membres une orientation sur les questions cruciales à traiter en la matière, et en offrant aux enfants les moyens d'exercer pleinement leurs droits et libertés fondamentales – en particulier leur liberté d'expression et de participation – pour leur permettre de devenir réellement les acteurs de leur propre protection dans les nouveaux médias, d'être les véritables maîtres du jeu.

Je remercie le Président, M. Giovanni BUTTARELLI, et les intervenants pour leurs contributions précieuses au succès de notre atelier.